



## EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU SAMEDI 29 JUILLET 2023**

**Affaire n° 24-20230729**

**Plan de financement des travaux de modernisation des chemins d'exploitation des Pins et Platane**

### NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

31 juillet 2023

*Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25*

### Date de convocation

le 21 juillet 2023

### Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 33
- représentés : 14
- absents : 2

L'an deux mille vingt-trois, le samedi vingt-neuf juillet à neuf heures cinquante-trois, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

### Étaient présents :

André Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Patrice Thien-Ah-Koon, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Maurice Hoarau, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Albert Gastrin, Serge Técher, Martine Corré, Serge Sautron, Eric Ah-Hot, Patricia Lossy, Noëline Domitile, Doris Técher, Allan Amony, Gilles Fontaine, Jean-Yves Félix, Gilles Henriot

### Étaient représentés :

Laurence Mondon par Mimose Dijoux-Rivière, Charles Emile Gonthier par Bernard Picardo, Marie Hélène Genna-Payet par Liliane Abmon, Jean Richard Lebon par Sylvie Leichnig, Catherine Turpin par Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Jean-Pierre Georger par Mansour Zarif, Francemay Payet-Turpin par Daniel Maunier, Véronique Fontaine par Sylvie Jean-Baptiste, Jean-Philippe Smith par Doris Técher, Evelyne Robert par Augustine Romano, Régine Blard par Jack Gence, Josian Soubaya Soundrom par Dominique Gonthier, Nathalie Bassire par Gilles Fontaine, Monique Bénard par Gilles Henriot

### Étaient absentes :

Nadège Schneeberger, Nathalie Fontaine

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Augustine Romano a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Affaire n° 24-20230729**

**Plan de financement des travaux de modernisation des chemins d'exploitation des Pins et Platane**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le rapport n° 24-20230729 présenté au Conseil Municipal du 29 juillet 2023,

**Considérant** que la modernisation des chemins d'exploitation est éligible financièrement au programme FEADER. Le taux de subvention, conformément aux nouvelles orientations, est de 80%. La commune a souhaité moderniser les chemins des Pins et Platane,

**Considérant** qu'une maîtrise d'œuvre a été confiée au Bureau d'études Artélia Groupe,

**Considérant** que la consultation des entreprises et examen en Commission d'Appel d'Offres ont eu lieu respectivement le 08 octobre 2020 et 15 décembre 2020,

**Considérant** que la commune n'avait pas notifié le marché de travaux tant que les états des lieux fonciers n'étaient pas validés par les propriétaires agriculteurs concernées par cette opération,

**Considérant** que les procès-verbaux de délimitation ont été transmis au cadastre via le géomètre expert et sont signés depuis juin 2023,

**Considérant** que l'entreprise titulaire des travaux a confirmé son offre initiale de réalisation de ces travaux le 25 avril 2023,

**Considérant** que le plan de financement de cette opération pour favoriser les accès aux exploitations au nombre de 19 sur 800ml, se décompose de la manière suivante :

Désignation des prestations	Montant des prestations HT	Financement FEADER 80%	COMMUNE 20%
<b>Maitrise d'œuvre complète</b>	77 050,00 €	857 211,52	195 040,38
<b>Travaux de modernisation confiés à BETCR</b>	975 201,90 €	100%	
<b>TOTAL</b>	1 052 251,90 €		

**Le Conseil Municipal,**  
**Réuni le samedi 29 juillet 2023 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,**

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

**Approuve à l'unanimité**

**Article 1** le plan de financement des travaux de modernisation des chemins d'exploitation des Pins et Platane, ci-dessus,

**Article 2** les crédits seront inscrits au budget supplémentaire au chapitre 23, compte 2315,

**Article 3** En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Pour extrait conforme,**

**Secrétaire de séance,**

**Par délégation de fonction,**